
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 septembre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Benoit Dorais

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement   la m moire de M. John Gardiner, ex-conseiller municipal et ancien membre du comit  ex cutif responsable de l'habitation, sous l'administration de l'ex-maire Jean Dor , d c d  le 17 septembre dernier.

Dans un premier temps, il informe l'assemblée des divers changements au sein des conseillers   savoir que le conseiller Peter McQueen a r int gr  les rangs de Projet Montr al et que la conseill re Erika Duchesne et le conseiller Jean-Fran ois Cloutier si gent d sormais   titre d'ind pendants.   cette fin, le pr sident du conseil d pose un plan de banquettes d di  aux membres du conseil. Il d pose  galement des recommandations sur l'accessibilit  universelle de l'h tel de ville.

De plus, le pr sident indique que l'h tel de ville est d sormais membre de la « Route du lait » de Nourri-Source Montr al. Cette initiative, qui a pour but d'encourager l'allaitement dans les lieux publics, est une mesure additionnelle permettant,   certaines femmes, de faire tomber certains obstacles   la participation. Il rappelle qu'une salle familiale est aussi accessible au rez-de-chauss e de l'h tel de ville   cet effet.

Il invite les membres du conseil   ne pas manquer l'exposition pr sent e par le Bureau de la pr sidence du conseil, dans le hall d'honneur de l'h tel de ville, dans le cadre de la fin de semaine des Journ es de la culture, intitul e «   la d couverte de Pablo Neruda » qui c l bre un grand Chilien, laur at du Prix Nobel de litt rature qui  tait   la fois po te,  crivain diplomate, homme politique et penseur. Le pr sident lance aussi une invitation pour participer   une soir e culturelle intitul e « Ici, je t'aime » qui prendra la forme d'un cabaret po tique autour de Pablo Neruda, le vendredi 25 septembre 2015, de 19 h 30   21 h.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 8 septembre 2015 « Journée internationale de l'alphabétisation (ONU) »; le 10 septembre 2015 « Journée mondiale de la prévention du suicide »; le 21 septembre 2015 « Journée internationale de la paix (ONU) »; le 22 septembre 2015 « Journée internationale sans voitures » et du 25 au 27 septembre 2015 « Journées de la culture ».

Il souligne également les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillers et conseillères Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Harout Chitilian, Alex Norris, Steve Shanahan, Monique Vallée, Erika Duchesne et Lionel Perez.

Finalement, il fait un rappel sur le temps imparti aux élus pour la période de questions des membres soit : une minute 30 pour la première question, une minute pour la question complémentaire et une minute pour chaque réponse. Il invite les membres à respecter le temps alloué pour le bon déroulement de la séance.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Projet 15/40 dans la Ville de Mont-Royal – Positionnement du maire sur les problèmes économiques, l'augmentation du trafic et de la circulation qui résulteront de la construction de ce méga centre commercial – Remise en question du leadership du maire
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Demande que la surveillance des chantiers soit rapatriée à l'expertise interne, avec le concours du Bureau du vérificateur général, pour la protection de ces employés et afin de mieux évaluer l'exécution des travaux et le rendement des fournisseurs
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Appel pour une réflexion globale sur l'avenir des jardins communautaires dans le cadre du 40 ^e anniversaire de ces jardins – Urgence d'établir un programme particulier de financement pour la mise à niveau des jardins communautaires
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser les arrondissements à négocier une entente, selon leurs besoins, avec les nouveaux Centre local d'emplois (CLD) régionaux afin de fournir les ressources spécialisées et dédiées pour répondre aux besoins spécifiques de chacun d'eux et assurer des services de qualité dans le domaine du développement économique
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Excédant d'élèves dans les classes et relocalisation dans d'autres juridictions résultant de la fermeture d'écoles primaires pour cause de problèmes de moisissure dans les quartiers de Côte-des-Neiges et de Notre-de-Grâce - Sensibiliser le gouvernement du Québec afin que des budgets soient alloués pour la construction ou la rénovation d'écoles
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre	Démolition des vestiges du Village des tanneries par le ministère des Transports du Québec avec l'appui de l'Administration – Questionne l'héritage du maire en matière de patrimoine

Un débat s'engage.

À 13 h 37,

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Norris	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Déplore le projet de construction d'un terrain synthétique dans le parc Rutherford, adjacent à l'école Face, au profit de l'Université McGill
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Démolition des vestiges du Village des tanneries par le ministère des Transports du Québec avec l'appui de l'Administration – Importance qu'accorde l'Administration à l'histoire de Montréal à la veille du 375 ^e anniversaire de Montréal
M. Steve Shanahan	M. Russell Copeman	Les critères d'admissibilité pour l'obtention de logements de la Société d'habitation de Montréal (SHDM) versus l'opération de commerces, tel un salon de massage, dans un des immeubles situé dans le quartier Centre-Sud
M. Richard Ryan	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Pourcentage du budget de la ville alloué pour aider les familles à se loger décentement et existence d'un plan d'habitation à la Ville de Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 52.

À 13 h 53, le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les propos du maire jugés irrespectueux envers les membres de l'opposition officielle dans sa réponse à la conseillère Sigouin quant au climat régnant à Projet Montréal et demande des excuses. Le leader de la majorité informe le leader adjoint de l'opposition officielle que les propos du maire n'étaient aucunement irrespectueux et ne nécessitent pas d'excuses. Le président du conseil informe les leaders qu'il a pris note des doléances et qu'il est satisfait de la réponse du leader de la majorité au leader de l'opposition officielle. Il enjoint le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM15 1031

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM15 1032

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 20 juillet au 31 août 2015

- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 20 juillet au 31 août 2015
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 20 juillet au 31 août 2015

CM15 1033

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1153430011

CM15 1034

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur l'examen public ayant pour thème « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal »

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur l'examen public ayant pour thème « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1153430013

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA15 22 0317 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour une conservation maximale des vestiges du Village des Tanneries
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Lionel Perez

--- Réponse aux questions de Madame Érika Duchesne, lors du conseil municipal du 17 août 2015 – Séance du 18 août 2015

Par M. Marvin Rotrand

--- Réponse complémentaire à la demande M. Craig Sauvé, lors du conseil municipal du 17 août 2015

Par Mme Gauthier Manon

--- Réponse à la demande de Madame Valérie Plante – Article 80.01 (42.07), lors du conseil municipal du 17 août 2015

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015

CM15 1035

Dépôt du rapport d'activité PSOC 2014 de la Mission Bon accueil, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité PSOC 2014 de la Mission Bon accueil, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02

CM15 1036

Dépôt du rapport financier annuel au 31 décembre 2014 du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport financier annuel au 31 décembre 2014 du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM15 1037

Dépôt du rapport d'activités 2014 de la Maison du Père, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2014 de la Maison du Père, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04

CM15 1038

Dépôt du rapport annuel 2014-2015 de Sport et Loisir de l'île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014-2015 de Sport et Loisir de l'île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05

CM15 1039

Dépôt des états financiers au 31 mars 2015 et du rapport annuel 2014-2015 de la Mission Old Brewery, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers au 31 mars 2015 et du rapport annuel 2014-2015 de la Mission Old Brewery, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

CM15 1040

Dépôt des états financiers et du rapport annuel 2014 de Tennis Canada, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers et du rapport annuel 2014 de Tennis Canada, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM15 1041

Dépôt du rapport annuel 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM15 1042

Dépôt des rapports annuels 2013-2014 et 2014-2015 d'Intégration jeunesse du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les rapports annuels 2013-2014 et 2014-2015 d'Intégration jeunesse du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09

CM15 1043

Dépôt des états financiers 2014-2015 de la rue des Femmes, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers 2014-2015 de la rue des Femmes, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10

CM15 1044

Dépôt du rapport annuel 2014 de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11

CM15 1045

Dépôt du rapport annuel 2014-2015 de la Fédération de soccer du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014-2015 de la Fédération de soccer du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend note.

Un débat s'engage.

07.12

CM15 1046

Dépôt du bilan annuel 2014-2015 de Rap Jeunesse (Rue Action Prévention jeunesse), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2014-2015 de Rap Jeunesse (Rue Action Prévention jeunesse), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13

CM15 1047

Dépôt du rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) sur le processus d'évaluation des compétences à l'étape de l'entrevue pour les emplois professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.14 1154142005

CM15 1048**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet immobilier Carré des Arts, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Projet de règlement P-04-047-160**

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet immobilier Carré des Arts, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Projet de règlement P-04-047-160, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15 1151079006

7.16 Avis de fixation du jour du scrutin afin de combler la vacance au poste de conseiller de la Ville du district électoral de Saint-Léonard-Est, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

En regard de cet avis, le conseiller Marvin Rotrand qui a assisté aux funérailles du conseiller Dominico Moschella, lui rend un vibrant hommage.

11 - Dépôt de pétitions**Par Madame Émilie Thuillier**

--- Dépôt d'une pétition contre le prolongement de l'A-19

CM15 1049**Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne**

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 et par les instruments internationaux et interaméricains des droits de la personne, auxquels le Canada est partie et à l'égard desquels le Québec s'est déclaré lié;

Attendu que le Canada a signé la *Convention relative au statut des réfugiés* des Nations Unies (et le Protocole y afférent) en 1969 qui définit les normes minimales régissant le traitement des réfugiés, établit des mesures de protection contre leur expulsion et affirme leur droit d'obtenir les documents appropriés;

Attendu que le Haut Commissariat des Nations Unies a, le 4 septembre dernier, adopté une Déclaration rappelant les responsabilités particulières des États envers les réfugiés conformément au droit international;

Attendu que la Ville a été reconnue « cité interculturelle » en 2011 par le Conseil de l'Europe, notamment pour la force de ses actions en matière de relations interculturelles, la qualité de ses services et espaces publics et l'accueil qu'elle réserve aux nouveaux arrivants;

Attendu que la Ville reconnaît l'ampleur de la tragédie actuelle qui touche les populations de la Syrie et d'autres pays voisins affectés par des conflits;

Attendu que la Ville, à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités, a adhéré à la recommandation du 12 septembre 2015 du Conseil d'administration sur l'urgence d'agir face à la crise humanitaire en Syrie et à la création d'un groupe de travail (Task Force), que Montréal a joint, pour coordonner les efforts qui seront déployés pour soutenir les réfugiés;

Attendu que les citoyennes et les citoyens de la Ville de Montréal ont exprimé leur compassion, leur solidarité et leur volonté d'accueillir et de soutenir des réfugiés sur le territoire montréalais, quelle que soit leur appartenance confessionnelle;

Attendu que la Ville dispose d'une capacité de mobilisation des partenaires, ainsi que d'un réseau d'infrastructures et de points de services de proximité qui lui permettent de coordonner une intervention d'urgence efficace pour répondre aux besoins impératifs;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Luc Ferrandez
Mme Manon Barbe
Mme Lorraine Pagé
M. Marvin Rotrand
M. Michel Bissonnet
et tous les membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse l'urgence d'agir face à la crise humanitaire en Syrie, ainsi que dans les pays limitrophes affectés par des conflits;
- 2- contribue, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux et les partenaires du milieu, à la mise en place d'un continuum de services efficaces et individualisés pour offrir un accompagnement aux réfugiés afin de favoriser leur intégration à la société montréalaise, québécoise et canadienne.

Un débat s'engage.

À 15 h 02, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM15 1050

Déclaration de Montréal pour la Journée internationale de la paix et la journée de l'ONU ainsi que pour souligner les vingt ans de coopération internationale du SPVM

Attendu que tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948 et par les instruments internationaux et interaméricains des droits de la personne, auxquels le Canada est partie et à l'égard desquels le Québec s'est déclaré lié;

Attendu que tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et par la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu que la Charte des Nations Unies encourage à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, principes affirmés par la Ville de Montréal et les signataires de la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble au mois de juin dernier;

Journée de la paix

Attendu que la Ville est membre du réseau *Mayors for Peace*, dont l'objectif est de renforcer la paix sociale aux niveaux local et international;

Attendu que la Ville commémore depuis 2005 la Journée internationale de la paix du 21 septembre, faisant écho au fort attachement de ses citoyens à l'harmonie sociale;

Journée de l'ONU

Attendu que l'ONU a été instituée le 24 octobre 1945 à la suite de la ratification de la Charte par la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'URSS et la majorité des autres pays signataires;

Attendu que la Journée des Nations Unies est célébrée le 24 octobre de chaque année;

Attendu que Montréal est l'une des huit villes sièges d'institutions spécialisées des Nations Unies dans le monde, avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) établi sur son territoire;

20 ans d'engagements de missions internationales du SPVM

Attendu qu'il y a 20 ans, le 25 septembre 1995, un premier contingent de policiers du SPVM était déployé en Haïti pour participer à une mission de paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et que depuis le SPVM a participé à des missions internationales dans treize (13) pays;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Anie Samson

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- déclare la Journée internationale de la paix à Montréal le 21 septembre afin de rappeler l'importance de la promotion des valeurs de paix, de justice, d'inclusion, de solidarité, de respect et d'ouverture;
- 2- déclare la journée du 24 octobre comme journée officielle de l'ONU à Montréal;
- 3- souligne les vingt ans d'engagement des policiers et policières du SPVM déployés dans les diverses missions internationales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM15 1051

Déclaration relative au Mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile de Montréal

Attendu qu'il y a un grand nombre d'activités et d'événements liés à la sécurité qui sont proposés aux citoyens de Montréal de la mi-septembre à la mi-octobre, soit l'équivalent de quatre semaines;

Attendu qu'au cours de ces semaines, les activités et les événements liés au Mois ont lieu à Montréal et que la Ville est associée à divers partenaires à l'occasion de ces activités;

Attendu que depuis 6 ans, chaque deuxième lundi du mois de septembre, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) lance la programmation dédiée à promouvoir toutes les activités de prévention des incendies et de la sécurité civile;

Attendu que Montréal aspire à être une ville des plus sécuritaires et sollicite la collaboration de tous ses partenaires;

Attendu que le Mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile fait l'objet d'une importante promotion pour inciter la population à adopter des comportements sécuritaires et que les citoyens soient bien préparés en cas de sinistre majeur;

Attendu que toutes les tribunes doivent être utilisées pour promouvoir les activités et les événements du Mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile ainsi que tous les messages de prévention qui y sont reliés;

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Richard Celzi
M. Alex Norris

Et résolu :

que les membres du conseil municipal déclarent que le Mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile s'inscrit dans les traditions de Montréal et invite la population et tous les partenaires municipaux à y prendre part activement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 20, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 22, le président reprend le fauteuil présidentiel.

CM15 1052

Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, dans le cadre de la convention de services professionnels intervenue entre l'École nationale d'administration publique et la Ville de Montréal (CG14 0370), pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres;

- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 245 000 \$, taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'approuver un projet d'avenant 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'École nationale d'administration publique (CG14 0370), majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155138001
80.01 (20.01)

CM15 1053

Conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois avec Les entreprises Duckbill inc. pour l'achat d'étuis de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 260 602,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14590 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Duckbill inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 602,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14590 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153997004
80.01 (20.02)

CM15 1054

Accorder un contrat à Hubert Blanchette inc. pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal (site patrimonial déclaré du Mont-Royal) - Dépense totale de 1 459 419,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6791 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 459 419,07 \$, taxes incluses, pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Hubert Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 216 182,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6791;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150504016
80.01 (20.03)

CM15 1055

Approuver un projet de cession de bail par lequel la Conférence régionale des élus de Montréal cède à la Ville de Montréal un bail, d'une durée de 6 ans et 10 mois, pour des locaux situés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie totale de 15 491 pieds carrés, à des fins de bureaux moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Concertation régionale de Montréal, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2015, un local situé au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pieds carrés, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$, avant taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de cession de bail entre les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) et la Ville de Montréal par lequel la CRÉ cède à la Ville, à compter du 1^{er} juillet 2015, un bail pour des locaux d'une superficie de 15 491 pieds carrés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à des fins de bureaux, moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de cession de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de sous-location entre les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal par lequel la Ville sous-loue à cette dernière, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015, un local au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2016 et les suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité sur le 2^e résolu.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle concernant les 1^{er}, 3^e et 4^e résolus.

1154069006
80.01 (20.04)

CM15 1056

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Le Devoir inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires afin de publier les avis publics et les avis signifiés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14549 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour les placements publicitaires obligatoires de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Le Devoir inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 211 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14549 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153292001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1057

Autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 946 600,04 \$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'est ;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 946 600,04 \$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154933001
80.01 (20.06)

CM15 1058

Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1924-AE-15 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334025
80.01 (20.07)

CM15 1059

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, d'une durée de 24 mois, avec CIMA+ s.e.n.c. et Stantec Experts-conseils ltée pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents - Appel d'offres public 15-14460 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14460 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ s.e.n.c.	921 237,19 \$	24 mois	1
Stantec Experts-conseils ltée	477 850,77 \$	24 mois	2

- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156848002
80.01 (20.08)

CM15 1060

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec AXOR Experts-Conseils inc. et CIMA+ s.e.n.c. pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Appel d'offres public 15-14461 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14461 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
AXOR Experts-Conseils inc.	4 840 849,91 \$	36 mois	1
CIMA+ s.e.n.c.	4 030 448,63 \$	36 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1154822053
80.01 (20.09)

CM15 1061

Informé Les Cours Pointe Saint-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement du Sud-Ouest, soit un emplacement situé sur le site des anciens ateliers du CN

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'informer Les Cours Pointe St-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir le terrain constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, destiné à la construction de logements sociaux et communautaires, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux conditions stipulées à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156692003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1062

Approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc. un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2025 - Dépense totale de 4 672 584 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 195 740 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2016 et 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154565008
80.01 (20.11)

CM15 1063

Accorder un soutien financier annuel de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154505003
80.01 (20.12)

CM15 1064

Accorder un soutien financier totalisant 488 000 \$ pour l'année 2015, à quatre organismes pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 488 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) :

Organisme	Projet	Montant 2015
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Moisson Montréal	Transformation alimentaire	178 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Solidarité 2015 & Soulager la faim et nourrir l'espoir 2015	155 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	65 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155066004
80.01 (20.13)

CM15 1065

Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14568 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de l'abonnement pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 mai 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14568 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155954004
80.01 (20.14)

CM15 1066

Accorder un contrat à Groupe DCR pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6742 (1 soum.)

Vu la modification du niveau décisionnel de ce dossier; et

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156316006
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1067

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares - Dépense totale de 646 614,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-020 (6 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 646 614,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 1 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 618 501,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-020;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 483 703,47 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150890004
80.01 (20.16)

CM15 1068

Résilier le contrat accordé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés (CG12 0262) pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 boulevard Saint-Joseph

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à MDA architectes, BVA et Associés, Génivar, Les projets SD inc. et Yockell Associés, en vertu de la résolution CG12 0262, pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie, de chargé de projet LEED, d'agent de mise en service et de modélisateur énergétique pour la rénovation majeure du lot 3 du 2580 boulevard Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

1140444001
80.01 (20.17)

CM15 1069

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest (CG12 0485)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, en vertu de la résolution CG12 0485, pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au projet de l'écocentre Sud-Ouest, en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 72 283,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

1155891003
80.01 (20.18)

CM15 1070

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10180 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 976 440, 04 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 406 133,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10180 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1157014001
80.01 (20.19)

CM15 1071

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18^e Avenue et la 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension - Dépense totale de 6 517 296,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10175 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 517 296,20 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18^e Avenue et la 24^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 979 170,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10175;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156933002
80.01 (20.20)

À 16 h 22,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.01 immédiatement après l'article 80.01 (20.20).

La proposition est agréée.

CM15 1072

Nomination de membres au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1719;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de nommer, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour une période de trois ans, soit du 21 septembre 2015 au 21 septembre 2018:

- Mme Coline Camier;
- Mme Romy Schlegel;

afin de remplacer Mme Rosa Pires et M. Victor Paris.

Un débat s'engage.

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souligne la présence au balcon de mesdames Camier et Shlegel ainsi que du président du Conseil interculturel de Montréal, monsieur Belgacem Rahmani.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1152714001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.24) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1073

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016 - Appel d'offres public 15-14422 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14422 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Outremont, Ville-Marie, Ville de Mont-Royal et La Société de Transport de Montréal (STM).	Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Ville de Beaconsfield et Ville de Westmount
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension,
Compass Minerals	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Village de Senneville, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-St-Luc, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Dorval et Ville de L'Île Dorval, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de St-Anne-de-Bellevue et Ville de Westmount.	Le Plateau-Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155331006
80.01 (20.21)

CM15 1074

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 6 706 228,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6778 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 706 228,07 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 531 983,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6778;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 32, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

1154956009
80.01 (20.22)

CM15 1075

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2^e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 2 441 231,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6747 (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 441 231,05 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2^e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6747 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154956011
80.01 (20.23)

CM15 1076

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour le réaménagement du secteur des Marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 2 532 076,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6429 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 532 076,29 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur des marais au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ramcor construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 483 336,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6429;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156316011
80.01 (20.24)

CM15 1077

Autoriser l'encaissement d'une recette totale de 113 621,25 \$, excluant les taxes, provenant d'un bail intervenu entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Pointe-Claire / Autoriser l'encaissement d'une recette totale de 13 918,44 \$, excluant les taxes, provenant d'un bail intervenu entre Microcell Télécommunications inc. et la Ville de Pointe-Claire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser l'encaissement d'une recette totale de 113 621,25 \$, excluant les taxes, provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Bell Mobilité inc.;
- 2 - d'autoriser l'encaissement d'une recette totale de 13 918,44 \$, excluant les taxes, provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Microcell Télcomunications inc.;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323007
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1078

Adoption - Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1156938001
80.01 (42.01)

CM15 1079

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153616003
80.01 (42.02)

CM15 1080

Nommer Madame Magda Popeanu, élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au conseil d'administration du Pôle centre, nouvel organisme de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional, soit le Pôle centre.

Adopté à l'unanimité.

1154375002
80.01 (51.01)

CM15 1081

Désignation de deux officiers de justice à la cour municipale, conformément à la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ c. C-72.01) et abroger les nominations antérieures d'anciens officiers de justice (CM03 0150 et CG11 0395)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer Me Nathalie Gravel en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales*;
- 2 - de nommer Mme Johanne Peate en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales*;
- 3 - d'abroger les nominations antérieures d'anciens officiers de justice (CM03 0150 et CG11 0395).

Adopté à l'unanimité.

1156204001
80.01 (51.02)

CM15 1082

Nomination de M. Pierre Desrochers, élu de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Monsieur Pierre Desrochers, conseiller de ville du district électoral de Saint-Sulpice, représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015.

Adopté à l'unanimité.

1151333007
80.01 (51.03)

Article 80.01 (51.04)

Nomination au conseil d'administration de Concertation Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation Montréal:

- Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain–L'Île-des-Sœurs de l'arrondissement de Verdun;
- Mme Karine Boivin-Roy, conseillère municipale du district Louis-Riel de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Mme Lorraine Pagé, conseillère municipale du district Sault-au-Récollet de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville;
- Mme Érika Duchesne, conseillère municipale du district Vieux-Rosemont de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- M. Marc-André Gadoury, conseiller municipal du district Étienne-Desmarreau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- M. Francesco Miele, conseiller municipal du district Côte-de-Liesse de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est et représentant des villes liées.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'apporter l'amendement suivant dans la composition des membres du conseil d'administration de Concertation Montréal, à savoir :

- de nommer M. Richard Deschamps, conseiller municipal du district du Sault-Saint-Louis, dans l'arrondissement de LaSalle, en remplacement de M. Francesco Miele.

La proposition est agréée.

Un débat s'engage.

À 16 h 56, le leader adjoint de l'opposition officielle propose de reporter l'étude de l'article 80.01 (51.04) à la reprise des travaux à 19 h afin de permettre aux leaders de l'opposition officielle et de l'administration de discuter afin qu'un élu de l'opposition officielle soit également nommé pour siéger sur le conseil d'administration de Concertation Montréal.

Un débat s'engage.

À 16 h 58, le président reprend le fauteuil présidentiel.

À 17 h 02, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude de l'article 80.01 (51.04) à une phase ultérieure.

À 17 h 03, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 septembre 2015 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet et M. Peter McQueen

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et, au nom du conseiller Dominic Perri, invite les membres à participer en grand nombre à l'Agora métropolitain 2015 qui se tiendra le 5 octobre prochain au Centre Mont-Royal, sous le thème « Aménager ensemble l'avenir du grand Montréal » avec la participation de plusieurs élus municipaux à titre de conférencier, dont le maire de Montréal, M. Denis Coderre, la conseillère Manon Gauthier et les conseillers Dominic Perri et Alan DeSousa. Le président du conseil cède la parole au conseiller Dominic Perri qui explique aux élus l'importance de leur participation à cet événement qui constitue un des principaux suivi du mécanisme du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, entré en vigueur en 2012. Le transport, l'aménagement et l'environnement seront les sujets abordés lors de cet événement.

Le président du conseil encourage aussi les membres à prendre part aux différentes expositions qui se tiendront dans le hall d'honneur durant le mois d'octobre. En effet, du 8 au 14 octobre prochain, se tiendra une exposition de photographies d'art et d'architecture intitulée « 10 000 logements » qui explorera les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du logement à Montréal, initiée par le conseiller Russell Copeman, en collaboration avec Bâtir Montréal et le Bureau de la présidence du conseil.

Du 17 au 28 octobre prochain, une exposition intitulée « Migrants, image de l'immigration dans l'espace public montréalais » sera organisée par le collectif « Une grande tasse » qui présente les résultats d'ateliers de créations réalisés dans quelques bibliothèques montréalaises sous le thème de l'immigration en collaboration avec le Goethe Institut, le Bureau de la présidence du conseil, les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, du Carrefour de Ressource en Interculturel ainsi que de la Maisonnée.

Pour terminer, du 17 octobre au 18 novembre 2015, l'exposition « Courage et inspiration » qui constitue une présentation d'œuvres et de mosaïques collectives conçus par Unis Action afin de souligner le 40^e anniversaire de l'arrivée à Montréal des réfugiés « Boat people » de la communauté vietnamienne.

À 19 h 04, le président du conseil cède la parole à la conseillère Manon Barbe qui souhaite apporter une précision sur le chiffre avancé lors de réponses données à Mme Sonja Susnjar au conseil d'arrondissement de LaSalle du 10 août dernier ainsi qu'au conseil municipal du 17 août dernier, à la suite des questions portant sur le coût d'un référendum pour le changement de zonage dans le projet de l'îlot Wanklyn. Ce chiffre correspondait plutôt au coût d'un référendum pour l'ensemble de l'arrondissement, dans le cas d'un règlement d'emprunt. Elle indique que le coût d'un référendum pour un changement de zonage serait moindre car seuls les électeurs concernés seraient appelés à se prévaloir de ce droit. La conseillère Barbe exprime sa volonté de toujours fournir une réponse exacte aux questions de citoyens lors des périodes de questions mais précise que le manque de donnée rend cela parfois difficile. Cette mise au point lui permet de rectifier le tir.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Assurance que les services aux citoyens fournis par la Ville pour les taxes payées sont profitables autant aux propriétaires qu'aux locataires
M. Éric Tremblay	M. Pierre Desrochers	Souhaite que la Ville rembourse aux citoyens les frais encourus pour contester leur évaluation de taxe foncière lorsque ces derniers ont gain de cause Dépôt de document
Mme Gabrielle Émond	M. Denis Coderre	Établir un échéancier afin de tenir une consultation publique pour solutionner les problèmes de l'industrie hippomobile / Clarifier le mandat donné à l'organisme Cheval Cheval avant le dépôt de son rapport
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Développer des projets sociaux et abordables dans des projets résidentiels autre que le projet Wanklyn / Établir des balises afin de ne pas accepter des projets résidentiels de piètre qualité pour les logements sociaux dans l'arrondissement de LaSalle
Mme Nancy Marrelli	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Moratoire sur le projet de réfection de la maison Alcan car le processus de consultation ne s'est pas tenu dans le respect des citoyens
M. Thimothee Hemmer	M. Denis Coderre (Mme Anie samson)	Information demandée sur la restructuration du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem
M. Daniel Guilbert	M. Denis Coderre	Démolition des vestiges du Village des tanneries par le gouvernement du Québec avec l'appui de l'Administration

Un débat s'engage.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	M. Richard Deschamps (Mme Monique Vallée)	Absence de volonté de l'arrondissement de LaSalle à instaurer la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement / Économies au dépend de la transparence et du droit des citoyens à être informés
M. François Cherrier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Les coûts liés à la volonté de l'Administration d'uniformiser la tenue vestimentaire des chauffeurs de taxis / Frais assumés par les contribuables
M. Francisco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe) (M. Frantz Benjamin)	Déplore le projet résidentiel Wanklyn qualifié d'incomplet et d'inacceptable – Demande un assouplissement des règles permettant aux citoyens d'accéder à l'hôtel de ville et déplore l'attitude des policiers lors des fouilles
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Arrêt de tout projet résidentiel sur les terres en friches du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme afin de préserver ces espaces naturels – Assurance que le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme sera protégé à l'instar des espaces naturels de la Falaise Saint-Jacques
M. Jean-Pierre Szaraz	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Consultation des citoyens souhaitée avant toute modification aux règles régissant le stationnement sur rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Appui de l'Administration pour solutionner ce problème Dépôt de pétition
M. Stéphane-Henri Alozy	M. Denis Coderre	Problèmes des calèches – assurance qu'aura lieu, par souci de transparence, une consultation publique afin de trouver des solutions aux difficultés qu'éprouvent l'industrie hippomobile
Mme Le Dung Lang	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Stratégie de l'Administration afin d'atteindre l'objectif de 8 % en ce qui a trait à la protection de milieux naturels et humides
M. Laurent Morissette-Fortier	M. Denis Coderre (Mme Émilie Thuillier)	Accessibilité universelle – destruction de la rampe d'accès suite à la rénovation du 5210, avenue du Parc / Appui de l'Administration afin d'adopter la « Motion de l'opposition officielle pour demander la révision du règlement sur la construction et la transformation des bâtiments », inscrit à l'article 65.02 de l'ordre du jour

À 20 h 06

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens jusqu'à épuisement de la liste de citoyens inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Françoise Boucher	M. Denis Coderre	Souhaite obtenir les précisions du mandat accordé à l'organisme Cheval Cheval / Importance de tenir une consultation publique et de former un comité de travail avec des experts pour valoriser l'industrie hippomobile Dépôt de document
-----------------------	------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Offre de mettre à la disposition de l'arrondissement de LaSalle le site « www.democratique.ca », sans aucune compensation financière, pour permettre de web diffuser les séances du conseil d'arrondissement dès le 1 ^{er} janvier 2016
Mme Geneviève Zevort	M. Denis Coderre	Possibilité d'établir un lien entre le début de la colonie de la Nouvelle-France et le Montréal d'aujourd'hui en incluant les vestiges du Village des tanneries dans les célébrations du 375 ^e anniversaire par une reproduction en trois dimensions dans un centre d'interprétation
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Prendre des mesures drastiques afin d'éviter d'autres accidents fâcheux impliquant des enfants et des chiens de la race Pitbull – Rendre obligatoire le port de muselière
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Respect de l'équité dans la préservation de milieux naturels et humides dans l'Est et l'Ouest de l'Île, à la suite de la destruction d'arbres dans les espaces naturels de la Falaise Saint-Jacques par le ministère des Transports du Québec et au changement de zonage d'un terrain de golf à l'arrondissement d'Anjou

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

À 20 h 33, le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège pour demander au maire de retirer le mot « dogmatique » utilisé dans sa réponse à un commerçant de l'avenue du Mont-Royal pour qualifier le processus d'implantation de vignettes sur plusieurs rues de l'arrondissement. Il précise que le processus utilisé est administratif et conforme à un règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui existe depuis plusieurs années, et que cette décision n'est aucunement politique. Le président du conseil demande au chef de l'opposition officielle de retirer le mot « faux » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et remplace le mot « faux » par le mot « inexact ».

Un débat restreint s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, prend la parole pour justifier que sa réponse tenait compte du dépôt d'une pétition de plus 9 000 noms signée par des résidents et des commerçants. Ce dépôt justifie que cette décision n'a pas été prise à la satisfaction de tous les citoyens de l'arrondissement. Le chef de l'opposition officielle précise que la décision est bel et bien administrative et qu'elle est appliquée conformément à un règlement qui existait à l'arrondissement bien avant la prise en charge par son administration

Le leader adjoint de l'opposition officielle soulève aussi une question de privilège pour demander au président du conseil de statuer sur ces dernières afin de mettre fin aux interventions qui prennent l'allure de débat. Le président du conseil informe l'assemblée que ses pouvoirs se limitent à modérer les débats et à veiller au bon déroulement des séances. Il invite les membres à mesurer leurs propos lors des interventions afin que les débats soient vigoureux mais respectueux. Il enjoint le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.01 à 20.05.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1083

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Productions Facile pour la direction artistique de la programmation estivale 2016 du Jardin botanique intitulée : « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 183 960 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2015 par sa résolution CE15 1587;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Productions Facile S.E.N.C., représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2016 du Jardin botanique intitulée : « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 183 960 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1153815003

CM15 1084

Approuver un projet d'accord de subvention par lequel le ministre de la Sécurité publique Canada - Centre national de prévention du crime (CNPC) accorde un soutien financier d'un montant maximal de 867 601,71 \$ à la Ville de Montréal pour la mise en œuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2018, dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 août 2015 par sa résolution CE15 1588;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'accord de subvention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Sécurité publique (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal, dans le cadre de la « Stratégie nationale pour la prévention du crime », établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier à la Ville d'un montant ne dépassant pas 867 601,71 \$, aux fins de réaliser la mise en œuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2018;
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 867 601,71 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'accord de subvention.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1153381001

CM15 1085

Autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1607;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1156765019

CM15 1086

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude, à des fins d'utilités publiques, sur une partie du lot 4 178 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créée dans l'acte publié sous le numéro 4 976 875 le 28 novembre 1997, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en faveur de la compagnie Construction Gab inc., le tout pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1614;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude, à des fins d'utilités publiques, créée dans l'acte publié à Montréal sous le numéro 4 976 875, sur une partie du lot 4 178 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 160,2 mètres carrés, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel que présenté sur le plan N°A-65 Rivière-des-Prairies, indiquée par les lettres ABCFA (item 3) préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 24 mars 1997, sous sa minute N° 408, en faveur de Construction Gab inc., le tout pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154962002

CM15 1087

Accorder un contrat à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs pour six arrondissements pour une période approximative de quarante-sept mois, comprenant une option de renouvellement d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 555 686 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14391 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1643;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de quarante-sept (47) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de renouvellement d'une durée d'un (1) an, le contrat pour le service de fourniture et de transport de conteneurs pour six (6) arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14391 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoires	Montant (taxes incluses)
Mélimax Transport inc.	Lachine LaSalle Ile-Bizard/Ste-Geneviève Montréal-Nord Sud-Ouest Verdun	555 686 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154730005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1088

Autoriser une dépense additionnelle de 455 420 \$, taxes incluses, afin de prolonger trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière Saint-Michel (CA12 14 0324 et CA12 14 0327), pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1642;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 455 420 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, les trois contrats pour la fourniture de machineries avec opérateur, six tracteurs-chargeurs et trois rétrocaveuses, intervenus avec les firmes ci-après désignées pour les montants et les articles indiqués en regard de chacune d'elles, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12303:

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Jean-Louis Blais	1 tracteur-chargeur	46 767 \$
Excavation P. Huot inc	5 tracteurs-chargeurs	309 423 \$
9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.)	3 rétrocaveuses	99 230 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1154631006

CM15 1089

Accorder un contrat à Construction Larotek inc. pour les travaux de reconstruction de trottoirs sur différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 340 706,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311701 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1645;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 340 706,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 218 806,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1154822049

CM15 1090

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à Cours Bourgeois inc. en considération de la remise de 10 000 \$ et par lequel M. Michel Leclerc s'engage solidairement avec Cours Bourgeois inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015, sur un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1661;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à Cours Bourgeois inc. et par lequel M. Michel Leclerc, secrétaire de Cours Bourgeois inc., s'engage solidairement avec cette dernière à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015, en considération d'une pénalité fixe de 10 000 \$, en plus de la remise par M. Michel Leclerc, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2015, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de Cours Bourgeois inc. ou de M. Michel Leclerc d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1154501002

CM15 1091

Autoriser une dépense additionnelle de 222 849,48 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue Henri-Julien à la rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (CM13 0787), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 870 423,69 \$ à 2 093 273,17 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1648;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 222 849,48 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue Henri-Julien à la rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (CM13 0787), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 870 423,69 \$ à 2 093 273,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154822056

CM15 1092

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour le remplacement complet des sections ornementales ainsi que les colonnes architecturales en béton de la clôture située le long du boulevard Pie-IX ceinturant le Jardin botanique de Montréal (Phase 1), pour une somme maximale de 1 305 719,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public A-00055 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1651;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la clôture ornementale du Jardin botanique de Montréal, située le long du boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 305 719,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00055;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1157036001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1093

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Clair K inc. pour la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet « Forêt fabuleuse » (titre provisoire) au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1655;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Clair K inc., représentée par Mme Karine Lanoie-Brien, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet « Forêt fabuleuse » au Jardin botanique, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 19 août 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1150348003

CM15 1094

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de deux ans et dix mois, pour la période du 5 octobre 2015 au 19 août 2018 / Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense totale de 178 486 \$, taxes incluses, soit 16 038 \$ en 2015, 62 082 \$ en 2016, 62 082 \$ en 2017 et 38 284 \$ en 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1660;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente par lequel le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal loue, pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, débutant le 5 octobre 2015 et se terminant le 19 août 2018, à la Ville de Montréal la partie profonde de son bassin aquatique, pour une somme maximale et totale de 178 486 \$, taxes incluses, détaillée comme suit : 16 038 \$ en 2015, 62 082 \$ en 2016, 62 082 \$ en 2017 et 38 284 \$ en 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1151543005

CM15 1095

Autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables accordé à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée (CA13 19 0279) et se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1694;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279);
- 2 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour une année, soit du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$ taxes incluses;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1151415013

CM15 1096

Accorder un contrat à Gaston Contant inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput, pour un montant maximal de 1 856 691 \$, taxes incluses, et à Groupe IMOG inc. pour la gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, pour un montant maximal de 1 515 601 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14544 (3 soum. pour Armand-Chaput et 6 soum. pour Thimens)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1693;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Gaston Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Armand-Chaput, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 856 691 \$, taxes incluses, et à Groupe IMOG inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gestion du lieu d'élimination de la neige Thimens, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 601 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14544;
- 2 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1154631005

CM15 1097

Autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc. (CA14 19 0382), et prolonger le contrat pour une période de deux mois, soit du 1^{er} octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1695;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 378,47 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation des quantités de déchets, dans le cadre du contrat accordé à Enlèvement de déchets Bergeron inc. (CA13 19 0280);
- 2 - d'autoriser le prolongement du contrat pour une période de deux mois, soit du 1^{er} octobre au 30 novembre 2015, pour un montant de 331 664,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 442 711,57 \$ à 3 882 754,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1151415014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1098

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 1(4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1696;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, les services de collecte et transport de matières résiduelles, pour une période de 56, 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Firmes	Arrondissements	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Camille Fontaine et Fils	Outremont	59	4 802 458 \$
Polyurbaine (Derichebourg)	CDN / NDG (privé)	59	10 934 352 \$
Polyurbaine (Derichebourg)	Rosemont–La Petite-Patrie	58	13 022 282 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Lachine	59	8 839 566 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	LaSalle	56	13 745 905 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Saint-Léonard	58	12 062 095 \$
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	Montréal-Nord (recyclage)	59	4 881 768 \$
Col Sel Transit inc.	Rosemont- La Petite-Patrie (recyclage)	58	7 857 338 \$
			76 145 764 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires indiqués ou pour les tonnages mentionnés, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, pour une période de 58 ou 59 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14213 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Territoires	Nombre de mois	Montant (taxes incluses)
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Anjou	58	8 292 113 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	Montréal Nord	59	16 312 126 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	RDP / PAT privé	59	12 795 122 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 1	59	11 786 237 \$
JR Services Sanitaires	Ville-Marie contrat 2	59	8 272 419 \$
Tonnages			
Complexe enviro Progressive Ltée *	116 583	59	3 898 435 \$
Recyclage Notre-Dame Inc. *	417 500	59	20 820 204 \$
Services Matrec Inc. *	283 700	59	14 822 901 \$
Les Entreprises Raylobec Inc. *	338 100	59	18 472 772 \$
RCI Environnement Inc. *	120 108	59	6 197 901 \$
			121 640 229 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1150695002

CM15 1099

Autoriser une dépense additionnelle de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, le contrat accordé à Gaston Contant inc. (CA12 19 0402), pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant total du contrat de 254 382,19 \$, à 519 382,19, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1692;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, le contrat avec Gaston Contant inc. (CA12 19 0402) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige situé sur la 46^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154631004

CM15 1100

Autoriser la cession d'un contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et le Groupe Séguin Experts conseils (CM10 0582) devenu Genius Conseil inc., en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1706;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre acte de la cession d'actifs entre Génus Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., survenue le 31 octobre 2014 ;
- 2 - d'autoriser la cession du contrat RP-HON10-33, tel qu'adjugé par le conseil municipal lors de sa séance du 23 août 2010 (CM10 0582), en faveur de Génus Conseil inc., au bénéfice de Beaudoin Hurens et d'approuver à cette fin, le projet de convention de cession entre Génus Conseil inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel intervient la Ville de Montréal ;
- 3 - d'autoriser le paiement des honoraires professionnels rendus à date sur réception des pièces justificatives pertinentes.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1156951009

CM15 1101

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux, pour une durée de 3 ans / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1710;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$ à l'École de technologie supérieure afin de participer au projet de recherche sur l'incorporation du verre postconsommation dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux, pour une durée de trois ans;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1150541025

CM15 1102

**Approuver un projet de convention entre la Ville et le Comité international des ArtsGames (IAC)-
International ArtsGames Committee inc. / Autoriser le versement de 6,5 M\$ pour la tenue des
premiers ArtsGames à Montréal en 2018**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1714;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et le Comité international des ArtsGames (IAC) – *International ArtsGames Committee inc.* pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018;
- 2- d'autoriser le versement d'une valeur de 6,5 M\$ total, dont la somme de 500 000 \$ en argent et une valeur de 6 M\$ en services ou en nature pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire au Service de la culture de 670 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, lequel permettra notamment d'opérer un transfert à l'organisme de 500 000 \$ prévu à l'entente et d'assurer certaines dépenses en services, et autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la culture de 2 830 000 \$ en 2016, de 2 500 000 \$ en 2017 et de 500 000 \$ en 2018;
- 4- de mandater le Service de la culture pour représenter la Ville auprès du Comité international des ArtsGames (IAC);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1156218003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1103

**Approuver un projet de convention entre la Maison Saint-Gabriel et la Ville concernant le
versement d'un soutien financier de 235 000 \$ pour la réalisation du projet du Jardin des origines,
à titre de legs patrimonial 2017 – 375^e anniversaire de Montréal, dont 35 000 \$ en provenance du
ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le cadre de l'Entente sur le
développement culturel de Montréal - Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance
des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du
Service de la culture**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1713;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 235 000 \$ à la Maison Saint-Gabriel pour la réalisation du Jardin des origines;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, ainsi que du protocole de visibilité;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2015, un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement d'une valeur de 150 000 \$ de la base budgétaire 2016 du Service de la culture;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1156369007

CM15 1104

Accorder un soutien financier de 1 335 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910 Ste-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec et un soutien financier de 415 914 \$, pour les aménagements spécifiques à l'Atelier Graff dans le même immeuble, dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1712;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 335 000 \$, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2- d'accorder un soutien financier de 415 914 \$, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux d'amélioration locatives spécifiques de l'Atelier Graff de l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme « Aide aux initiatives de partenariat » sur les ateliers d'artistes du ministère de la Culture et des Communications;
- 3- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1150003001

CM15 1105

Autoriser une dépense additionnelle de 173 500 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option prévue au contrat de collecte de résidus alimentaires pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1715;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 173 500 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option prévue au contrat de collecte de résidus alimentaires pour l'ajout de 5 000 portes supplémentaires dans le secteur Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat accordé à Rebutis Solides Canadiens inc.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1153862001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1106

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 mètres carrés sur un terrain de 38 618,60 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1621;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 mètres carrés, sur un terrain de 38 618,60 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1156894005

CM15 1107

Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix des membres du conseil.

30.02 1141194002

CM15 1108

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent relativement à l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1666;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1156999006

CM15 1109

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie relativement à l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1667;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1156999005

CM15 1110

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relativement à l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1669;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1156999004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1111

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Lachine relativement à l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1668;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Lachine, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1156999007

CM15 1112

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement au processus d'octroi et la coordination d'un contrat pour la conception de deux saillies de trottoirs et d'un passage piéton dans le secteur Le Triangle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1670;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge du processus d'octroi et la coordination d'un contrat pour la conception de deux saillies de trottoirs et d'un passage piéton dans le secteur Le Triangle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1156999008

CM15 1113

Autoriser un remboursement de 328 539,11 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1646;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le remboursement d'un montant de 328 539,11 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.08 1156329006

CM15 1114

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1717;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1156894003

CM15 1115

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie relativement à l'exécution des travaux pour la construction de 10 saillies verdies dans des rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1718;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de construction de 10 saillies vertes dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1156999009

CM15 1116

Accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge les espaces désignés et à être désignés de l'arrondissement de Verdun aux fins de stationnement tarifé sur rue, conformément au premier alinéa de l'article II de l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal intervenue le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1716;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accorder à la Société en commandite Stationnement de Montréal la concession en vue de prendre en charge aux fins de stationnement tarifé sur rue, les espaces désignés et à être désignés dans l'arrondissement de Verdun, conformément au premier alinéa de l'article II de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal le 11 avril 1995 (modifiée), aux mêmes termes et conditions, et de céder à celle-ci les équipements en place en vue de les remplacer.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1154156002

CM15 1117

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue, entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue, entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1144386010

CM15 1118

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1141194002

CM15 1119

Avis de motion - Règlement modifiant Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1151701008

CM15 1120

Avis de motion - Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1152622007

CM15 1121

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150524003

CM15 1122

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1151701012

CM15 1123

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1150025002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1124

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour financer l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour financer l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015, par sa résolution CE15 1261;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour financer l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1152907002

Règlement 15-071

CM15 1125

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 juillet 2015, par sa résolution CE15 1336;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1153496004

Règlement 15-072

CM15 1126

Adoption - Règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 juillet 2015, par sa résolution CE15 1337;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1154039004

Règlement 15-073

CM15 1127

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1442;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

Adopté à l'unanimité.

42.04 1151233001

Règlement 15-074

CM15 1128

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1451;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1152907003

Règlement 15-075

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1129

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1444;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1150524001

Règlement 11-018-1

CM15 1130

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), dans le cadre de la révision et amélioration du processus de déneigement

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2015, par sa résolution CE15 1559;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1155266001

Règlement 08-055-2

À 21 h 51,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reprendre l'étude de l'article 80.01 (51.04).

La proposition est agréée.

CM15 1131

Article 80.01 (51.04) – (Suite) - Nomination au conseil d'administration de Concertation Montréal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'apporter un deuxième amendement dans la composition des membres du conseil d'administration de Concertation Montréal, à savoir :

- de nommer Mme Louise Mainville, conseillère municipale du district de De Lorimier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en remplacement de Mme Lorraine Pagé.

La proposition est agréée.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle et le conseiller Éric Alan Caldwell soulèvent des questions de privilège sur les propos du maire concernant le questionnement de l'opposition officielle sur la légitimité qu'un élu de leur formation politique puisse être nommé sur le conseil d'administration de Concertation Montréal. Le président du conseil informe la leader de l'opposition officielle et le conseiller Caldwell que leurs interventions ne sont pas des questions de privilège, mais plutôt des compléments d'informations et déclare le débat clos.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (51.04), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1154784015
80.01 (51.04)

À 21 h 57, le conseil ajourne ses travaux jusqu'au mardi 22 septembre 2015, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 septembre 2015 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet et M. Peter McQueen

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Normand Marinacci

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU DEUXIÈME VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 ET DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.04 ET 65.07 :

M. Lionel Perez

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU DEUXIÈME VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Marie Cinq-Mars

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.04 :

Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.07 :

Mme Marie Cinq-Mars et M. Sterling Downey

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Denis Giraldeau	M. Russell Copeman	Prévoir un budget conséquent dans le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 pour la construction de logements sociaux dans Parc-Extension afin de respecter l'engagement pris à cet effet
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Prise de photos et enregistrement lors de manifestations par les citoyens et les journalistes - Sensibiliser les policiers afin qu'ils fassent preuve de respect envers les citoyens et les journalistes
M. Bruno Dion	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Exprime le souhait que des mesures soient prises afin que les futurs projets du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) dans le district de Parc-Extension reflètent la réalité de ce secteur
Mme Sonja Susnjar	M. Russell Copeman (Mme Manon Barbe)	Critères du programme Accès-logis relatifs au nombre de logements sociaux qui seront vendus sous le prix du marché dans le projet résidentiel Wanklyn / Construction de condos de luxe dans ce projet et conséquences pour le voisinage à faible revenu
M. Albert A. Hayek	M. Denis Coderre (Russell Copeman) (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Refuser tout projet résidentiel sur les terres en friches du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme / Plan d'évaluation économique pour la préservation des milieux humides de Pierrefonds Ouest Dépôt de document
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Sterling Downey)	Coût des frais juridiques encourus à ce jour par la Ville, dans la poursuite contre la Légion Royale canadienne pour les taxes foncières et la contamination de terrains propriétés de cet organisme

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 57.

À 9 h 57, le leader adjoint de l'opposition officielle soulève une question de privilège pour demander que les mesures de sécurité soient allégées pour les journalistes munis d'une carte de presse, afin que ces derniers soient exemptés de la fouille exhaustive faite par les policiers. Le président du conseil informe le leader adjoint de l'opposition officielle qu'une demande a déjà été formulée à cet effet et qu'une suite appropriée sera donnée à sa requête.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Réfection des rues du centre-ville - Moduler la taxe foncière en tenant compte de la durée de ces travaux pour soulager financièrement les commerçants qui subissent des pertes de revenus durant cette période Dépôt de document
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Lourdeur bureaucratique dans l'autorisation de lancements d'appels d'offres pour les travaux de réfection de rues à cause des changements de vocation de celles-ci, passant de rues locales à rues artérielles
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Tenir compte des recommandations du Comité Jacques-Viger et du Service de la mise en valeur du territoire afin de revoir le projet de la Maison Alcan

À 10 h 12,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Projet de construction du méga centre commercial 15/40 dans la Ville de Mont-Royal – Clarification des propos quant à la décision que rendra le Service du développement économique en regard de ce projet
M. Claude Dauphin	M. Lionel Perez	Établir un échéancier pour la reconstruction de la passerelle reliant les bâtiments de la compagnie Rolls Royce, situés des deux côtés du Chemin de la Côte-de-Liesse, qui a été démolie en février 2012 afin d'assurer la sécurité des employés qui ont à se déplacer d'un bâtiment à l'autre plusieurs fois dans une journée
M. Craig Sauvé	M. Aref Salem	Les coûts liés à la volonté de l'Administration d'uniformiser la tenue vestimentaire des chauffeurs de taxis, l'installation d'un système pour permettre le paiement électronique et les autres demandes seront-ils assumés par les contribuables

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 20.

À 10 h 21, le conseil reprend ses travaux à l'article 44.01.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1132

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie »

Vu la résolution CM15 0578 de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-160 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue du Square-Amherst pour y intégrer l'ilot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 21 mai et 17 juin 2015, tel qu'il appert dans son rapport daté du 27 août 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 21 septembre 2015, par sa résolution CM15 1048;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-160;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015, par sa résolution CE15 1727;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue du Square-Amherst pour y intégrer l'ilot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst;

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1155289001

Règlement 04-047-160

CM15 1133**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour l'arrondissement de Ville-Marie en y insérant la catégorie « Les anciens lieux de culte » pour y déplacer certains immeubles**

Attendu qu'à sa séance du 8 juin 2015, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 25 juin 2015, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette séance publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015, par sa résolution CE15 1726;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de retourner l'article 44.02 au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Duchesne et Searle (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Shanahan (37)

Ouverture des portes: Les conseillers Bissonnet, Gibeau et Miele entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 21
Contre : 40

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif rejetée à la majorité des voix.

Le conseil poursuit l'étude de l'article 44.02.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Copeman, Ménard, Vallée, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Pagé, McIntyre, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier et Shanahan (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Cinq-Mars, Duchesne et Searle (20)

Ouverture des portes: La conseillère Gauthier et le conseiller Beis entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 41
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 44.02 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

44.02 1156347046

Règlement 04-047-169

CM15 1134

Renouvellement de mandat à la Commission des services électriques de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1720;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de renouveler le mandat de M. Marc Blanchet, directeur général adjoint au développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1153570008

CM15 1135

Motion de l'opposition officielle demandant plus de transparence d'Aéroports de Montréal concernant les nuisances causées par le bruit

Attendu qu'un comité consultatif sur le climat sonore existe depuis plusieurs années et que ce dernier regroupe des représentants des villes de Dorval, Pointe-Claire et Montréal, de l'arrondissement Saint-Laurent, de Transport Canada, de Nav Canada, du gouvernement du Québec, des transporteurs aériens ainsi que des membres de la direction d'Aéroports de Montréal;

Attendu que la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux du Québec énumère, dans un avis de santé publique, les risques sanitaires associés au bruit des mouvements aériens à l'aéroport Montréal-Trudeau, comme la gêne, la perturbation du sommeil et l'hypertension;

Attendu que des sonomètres installés par la DSP à proximité de l'aéroport Montréal-Trudeau ont enregistré des dépassements par rapport au niveau de bruit recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé;

Attendu qu'Aéroports de Montréal a placé des sonomètres autour de l'aéroport Montréal-Trudeau, dans différents secteurs de l'île de Montréal, mais que l'autorité portuaire ne rend pas publiques en temps réel les données des niveaux de bruit mesurés à l'aide de ces appareils, se contentant de donner une fois par année les courbes d'ambiance sonore;

Attendu que d'autres aéroports, comme celui d'Heathrow à Londres, rendent publiques les données des niveaux de bruit mesurés en temps réel, de même que les traces radar;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande à Aéroports de Montréal de diffuser les données brutes en temps réel sur les niveaux sonores des quartiers sous les voies aériennes, de rendre publiques les traces radar et de multiplier le nombre d'appareils de mesure.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle dépose des documents sur les données brutes en temps réel sur les niveaux sonores de l'aéroport de Heathrow à Londres.

À 10 h 47, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Réal Ménard

d'amender la motion sous étude en y apportant les modifications suivantes :

- d'ajouter, entre le premier et le deuxième « Attendu », le paragraphe suivant : Attendu que ce comité consultatif s'appuie sur les travaux d'un comité technique d'experts et agit comme forum d'échange d'information, de discussion et de consultation sur le sujet du climat sonore;
- de modifier le deuxième « Attendu » afin de remplacer les mots « ... des mouvements aériens à l'aéroport Montréal Trudeau ... » par les mots « ... en milieu urbain ... »;
- de modifier le texte du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit : « que le conseil municipal demande à Aéroports de Montréal de voir à ce que soient rendus publics les rapports de Nav Canada, et de présenter les résultats des travaux du comité d'experts de façon publique, par souci de transparence ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Ménard.

À 11 h 07, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Salem et Ménard recevable.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Ménard.

La leader de l'opposition officielle, en droit de réplique, et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion avec l'engagement de l'administration de travailler de concert avec l'opposition officielle sur ce dossier afin d'obtenir qu'Aéroports de Montréal rende publiques ces informations, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.01

CM15 1136

Motion de l'opposition officielle pour demander la révision du règlement sur la construction et la transformation des bâtiments

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en décembre 2011, un règlement sur la construction et la transformation de bâtiments qui s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que de nouvelles pratiques dans la construction et la transformation des bâtiments permettent d'améliorer la qualité de vie des résidents (insonorisation, toitures vertes, présence de balcon, etc.) et la performance environnementale des bâtiments (efficacité énergétique, consommation d'eau, réduction des îlots de chaleur urbains, etc.);

Attendu que l'agglomération de Montréal a adopté, en janvier 2015, le Schéma d'aménagement et de développement qui propose de nouvelles règles d'aménagement du territoire afin, entre autres, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de réduire la quantité et améliorer la qualité des eaux de ruissellement, etc.;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'objectifs de développement durable comme, par exemple, de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020, par rapport à 1990, de récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, et de réduire de 15% la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000;

Attendu que la Ville de Montréal s'est aussi donné comme objectif d'assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, de réduire de 25% le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012 - cet objectif n'a pas encore été atteint, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la Ville chaque année;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique sur la révision du règlement sur la construction et la transformation des bâtiments de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 41

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM15 1137

Motion de l'opposition officielle pour une conservation maximale des vestiges du Village des Tanneries

Attendu que dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, des vestiges de l'ancien Village des Tanneries, au nord-ouest du quartier Saint-Henri, ont été découverts avec surprise à la mi-juillet 2015;

Attendu que ce Village des Tanneries marque les origines du quartier Saint-Henri (avant 1685) et que les vestiges retrouvés présentent les fondations de constructions du 18^{ième} et du 19^{ième} siècle;

Attendu que ce chantier archéologique serait l'un des plus vastes chantiers archéologiques au Québec;

Attendu que le projet actuel du ministère des Transports du Québec prévoit à cet endroit un collecteur d'eaux usées et la jonction du boulevard Pullman aux rues Saint-Jacques et Saint-Rémi;

Attendu qu'en termes de valorisation de ces vestiges, il ne serait prévu à ce jour que la préservation d'artefacts à la réserve d'archéologie du Québec et une numérisation en trois dimensions du site;

Attendu que la Ville de Montréal, fière de ses origines, organise activement actuellement la commémoration de son 375^e anniversaire;

Attendu que la Ville de Montréal n'a pas encore exprimé officiellement de point de vue à la suite de la découverte de ces vestiges;

Attendu que les fouilles archéologiques devraient se terminer fin septembre 2015;

Attendu que, le 1^{er} septembre 2015, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a voté à l'unanimité en faveur d'une motion demandant une conservation maximale des vestiges du Village des Tanneries;

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par M. Craig Sauvé

- 1 - de demander à la Ville de Montréal d'interpeler les ministères de la Culture et des Communications, et des Transports, afin de considérer la possibilité, à cet endroit, de modifier le projet Turcot actuel dans le but de conserver un maximum des vestiges découverts afin qu'ils puissent être conservés, mis en valeur et rendus publics;
- 2 - d'envoyer une copie de cette résolution à la ministre de la Culture et des communications, au ministre des Transports, ainsi qu'à la députée provinciale de Saint-Henri–Sainte Anne.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender la motion sous étude comme suit :

- de remplacer le texte du huitième « Attendu » afin qu'il se lise comme suit : « Attendu que la démolition des vestiges du Village des tanneries s'est amorcée avant que soient complétées les fouilles archéologiques et que les recommandations des professionnels soient rendues publiques; »
- de remplacer le premier paragraphe du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit : « de demander au maire de Montréal de mettre son influence au service du patrimoine montréalais afin de réclamer que soit préservée au moins une partie des vestiges du Village des tanneries de Saint-Henri, qu'un plan de commémoration soit mis en place, et que le site soit accessible au public; »

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement de la conseillère Sigouin et de la leader de l'opposition officielle.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement de la conseillère Sigouin et de la leader de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Cinq-Mars, Duchesne et Searle (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier et Shanahan (39)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 39

Le président du conseil déclare la proposition d'Amendement de la conseillère Sigouin et de la leader de la majorité rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'article 65.03.

Le débat se poursuit.

Le maire de Montréal soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Sauvé l'accusant de ne pas défendre à sa juste valeur les dossiers portant sur le patrimoine montréalais. Le président du conseil invite le conseiller Sauvé à reprendre son intervention avec nuance et respect. Le conseiller Sauvé poursuit son intervention.

À 12 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger l'assemblée pour terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au leader adjoint de l'opposition officielle de retirer le mot antiparlementaire « faux » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La conseillère Sigouin utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Duchesne et Searle (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Pagé, McIntyre, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier et Shanahan (40)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 40

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM15 1138

Motion de l'opposition officielle pour une réflexion sur la place des calèches à Montréal

Attendu les incidents rapportés au cours de l'été concernant les chevaux de calèche à Montréal, incluant les problèmes de santé, les blessures pour cause de travaux et le travail pendant la chaleur accablante;

Attendu que de nombreux citoyens sont préoccupés par la situation et les conditions de travail des chevaux de calèche;

Attendu que les incidents impliquant des chevaux de calèche ont un impact sur la réputation de Montréal et sur le tourisme;

Attendu qu'il y a actuellement des lacunes dans la réglementation encadrant les véhicules hippomobiles, le traitement des chevaux et les conditions pour assurer le bien-être des chevaux en dehors des heures de travail, ainsi que dans son application;

Attendu que la population montréalaise doit se prononcer sur sa volonté de préserver, ou non, l'industrie des calèches à Montréal;

Attendu que, le 30 juillet dernier, le maire Denis Coderre affirmait vouloir « lancer le débat sur la place des calèches à Montréal »;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une consultation publique sur la place des calèches à Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Duchesne, Shanahan et Searle (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cloutier (35)

Ouverture des portes: Le conseiller DeSousa entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 22
Contre : 36

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Article 65.05

Motion de la deuxième opposition en faveur d'une prolongation du délai d'exemption du paiement des droits de mutation pour les couples séparés ou divorcés

Le leader de la majorité retire la motion en titre, en l'absence de son auteur, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.06**Motion de la troisième opposition - Art-design : Intégration aux projets de construction et d'aménagement au sein de la Ville de Montréal**

La conseillère Lorraine Pagé, avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM15 1139**Motion pour la reconnaissance formelle des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal par le conseil municipal**

Attendu la création en septembre 2002 de l'Office de consultation publique de Montréal (l'OCPM) selon l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

Attendu que l'OCPM est un organisme indépendant qui a pour mission de réaliser les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal, (Source : « Crédibilité, indépendance, accessibilité », document produit par l'OCPM);

Attendu qu'une consultation de l'OCPM peut également être déclenchée par droit d'initiative populaire, selon les dispositions du règlement 05-056-1 du conseil municipal, règlement en vigueur depuis le 1er janvier 2010;

Attendu que, en plus de tout projet de révision du Plan d'urbanisme de la Ville, certains projets doivent faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'OCPM selon les articles 89 et 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- un équipement collectif ou institutionnel;
- de grandes infrastructures;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires, ou dont la superficie est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé (Voir C-11.4 de la *Charte de la Ville de Montréal*, articles 89 et 89.1)

Attendu que l'OCPM, en tant qu'organisme consultatif, n'a aucun poids décisionnel, ce qui revient au conseil, que son unique influence est par le biais de ses recommandations au conseil;

Attendu que depuis quelques années, il est devenu pratique courante, au sein de l'administration municipale, d'indiquer dans le sommaire décisionnel d'approbation finale d'un projet, la manière dont chaque recommandation de l'OCPM a été prise en compte et traitée;

Attendu que le projet de loi 47 intitulé *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*, qui n'a pas été adopté à l'Assemblée nationale, aurait eu comme impact d'obliger les conseils municipaux à détailler chacune des recommandations des organismes consultatifs;

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-47-39-2.html>

Afin d'assurer le respect du processus démocratique formalisé dans les instances de consultation publique :

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan
Mme Émilie Thuillier

1 - que le conseil municipal, au moment de rendre publique sa décision sur un sujet ayant fait l'objet d'une consultation, soit tenu de détailler les recommandations de l'OCPM ainsi que l'adoption ou le rejet, global ou partiel, des recommandations par le conseil;

2 - que les conseils d'arrondissements soient également invités à adopter cette pratique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat restreint s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle invoque une question de privilège à l'égard du leader de la majorité et indique que la question préalable doit être suivie d'un vote. Le président du conseil confirme cette affirmation.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 19

Le président du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

La conseillère McIntyre utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée pour l'article 65.07.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par Mme Lorraine Pagé

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Ouellet, Pagé, McIntyre, Duchesne, Shanahan et Searle (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe et Cloutier (37)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.07 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

Article 65.08

Motion de la deuxième opposition en faveur de la promotion de l'aéroport Montréal-Trudeau

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une liste des 100 meilleurs aéroports, pour l'année 2015, récipiendaires du prix « Passengers Choice Awards », votée par les compagnies aériennes, et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 14 h, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, prend la parole pour souhaiter un joyeux Yom Kippour à tous les citoyens de confession juive.

À 14 h 01, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE